

Walid Bel Hadj Amor : il est inconcevable que le secteur privé soit exclu des négociations de l'Aleca



L'IACE organise la 6ème édition de Tunis Forum qui se tiendra le 19 septembre 2018 à La Maison de l'Entreprise. Tunis Forum portera sur le thème : "La Tunisie et les directives européennes, convergence vs protectionnisme". A cette occasion, leconomistemaghebin.com a interviewé Walid Bel Hadj Amor, vice-président de l'IACE et coordinateur du Tunis Forum.

leconomistemaghrebin.com : Pourquoi le choix de ce thème quelques mois avant la tenue de la prochaine édition des Journées de l'entreprise, considérées comme le plus grand espace de réflexion économique?

Walid Bel Hadj Amor :

Le Tunis Forum est l'un des événements majeurs de l'IACE avec Le Tunis Economic Forum et les Journées de l'entreprise. Habituellement, le Tunis Forum se déroule au mois de juin. Mais du fait du Ramadan et de l'été nous avons dû reporter cette édition à septembre. Ce Forum a pour vocation de s'intéresser à l'approfondissement des questions relatives aux relations économiques de la Tunisie avec ses principaux partenaires.

La première édition avait déjà porté sur les relations avec l'Union Européenne au moment du lancement du processus de l'ALECA. Aujourd'hui, nous revenons sur ce dossier pour approfondir le sujet et suivre son développement.

ALECA : Il s'agit d'un Accord de Libre-échange Complet et Approfondi. Que veut-on dire par les deux termes : complet et approfondi?

Cette question est extrêmement importante. Ces deux termes recouvrent toute la

complexité de l'accord et de la démarche. Complet parce qu'il porte sur l'ensemble des secteurs. Approfondi parce qu'il s'intéresse à des problématiques plus larges que le simple libre-échange. On y évoque des concepts nouveaux, tels que la convergence réglementaire ou la mobilité des personnes.

Nous tenons à mettre la lumière sur certains aspects qui échappent aujourd'hui au débat. Ces mêmes aspects représentent une pierre angulaire de l'accord et du processus de négociation.

Le premier et deuxième panel du forum discuteront de la convergence réglementaire. Qu'est-ce que cela veut-dire?

La convergence réglementaire c'est la démarche par laquelle la Tunisie va s'engager dans une refonte de son cadre réglementaire économique, au sens large, pour se rapprocher le plus possible, voire s'aligner, sur la réglementation européenne. On parle ici aussi bien de réglementation sociale, (droit du travail, droit social, etc.), de réglementation économique, (droit de propriété, protection de l'investissement, etc.), que de normes techniques.

C'est un sujet essentiel de la négociation dont nous devons être capables de mesurer les impacts. Il s'agira de dizaines de milliers de réglementations à modifier, à adopter et à digérer avec tout ce que cela suppose comme organisation en amont et en aval. C'est un défi immense qui nous attend et nous avons l'impression que cette dimension n'est pas perçue correctement par les différentes parties prenantes.

Plusieurs acteurs économiques et politiques ont exprimé des craintes quant aux défis imposés par l'ALECA. Où réside concrètement, pour vous chefs d'entreprises, la problématique avec l'ALECA?

Les craintes qui se sont exprimées jusque-là portent essentiellement sur la question de l'ouverture de certains secteurs, (services et agriculture), à la concurrence européenne. Ces craintes sont justifiées, mais elles ne sont pas les seules à considérer. Nous voulions à l'occasion de cette édition du Tunis Forum mettre l'accent sur les défis que représente la convergence réglementaire, aussi bien dans la démarche que dans le résultat.

La démarche va consister à **revoir tout l'arsenal réglementaire tunisien**, c'est une tâche immense qui doit être abordée avec méthode et cohérence. Elle

nécessite de la compétence, du temps et de l'organisation et tout cela représente un coût pour la communauté.

Une fois ces réglementations adoptées, les opérateurs économiques devront **aligner leur outil de production** à ces nouvelles normes qui s'appliqueront sur le marché tunisien, ce qui aura un impact sur l'équilibre économique et financier de ces entreprises, qui devront s'y adapter et trouver les réponses stratégiques et opérationnelles. Cela aura aussi un coût qui nécessitera de mobiliser des fonds pour leur financement.

Cette démarche représente d'une certaine manière un **changement du business modèle** des opérateurs, qui s'ils gagnent l'opportunité de pouvoir s'adresser au marché de l'Union européenne, devront faire face à une possible augmentation de leurs coûts de production et aux risques liés à la concurrence européenne. Il y a donc un risque de perte de l'avantage compétitif qui va s'additionner au risque de voir certains, les plus fragiles, basculer dans l'informel faute de pouvoir adapter leur business modèle.

L'autre problématique vient du constat que les pays de l'Union qui ont pu profiter du marché européen et dont l'économie a connu un saut qualitatif significatif l'ont fait grâce à l'accès aux fonds structurels qui leur ont permis d'améliorer leurs infrastructures physique et immatérielle très rapidement, pour hisser leurs niveaux de compétitivité suffisamment et protéger ainsi leur économie. Nous militons pour que cette question de **l'accès aux fonds structurels** soit inscrite à l'ordre du jour des négociations.

Ainsi, et au-delà de la mise à niveau du secteur productif, il ne servirait à rien de revoir l'arsenal réglementaire, si cela n'est pas suivi par une mise à niveau matérielle et immatérielle de l'administration et de l'infrastructure du pays pour combler le gap de compétitivité.

L'IACE organise la 6ème édition de Tunis Forum qui se tiendra le 19 septembre 2018 à La Maison de l'Entreprise. Tunis Forum portera sur le thème : "La Tunisie et les directives européennes, convergence vs protectionnisme". A cette occasion, leconomistemaghebin.com a interviewé Walid Bel Hadj Amor, vice-président de l'IACE et coordinateur du Tunis Forum.

leconomistemaghrebin.com : Pourquoi le choix de ce thème quelques

mois avant la tenue de la prochaine édition des Journées de l'entreprise, considérées comme le plus grand espace de réflexion économique?

Walid Bel Hadj Amor :

Le Tunis Forum est l'un des événements majeurs de l'IACE avec Le Tunis Economic Forum et les Journées de l'entreprise. Habituellement, le Tunis Forum se déroule au mois de juin. Mais du fait du Ramadan et de l'été nous avons dû reporter cette édition à septembre. Ce Forum a pour vocation de s'intéresser à l'approfondissement des questions relatives aux relations économiques de la Tunisie avec ses principaux partenaires.

La première édition avait déjà porté sur les relations avec l'Union Européenne au moment du lancement du processus de l'ALECA. Aujourd'hui, nous revenons sur ce dossier pour approfondir le sujet et suivre son développement.

ALECA : Il s'agit d'un Accord de Libre-échange Complet et Approfondi. Que veut-on dire par les deux termes : complet et approfondi?

Cette question est extrêmement importante. Ces deux termes recouvrent toute la complexité de l'accord et de la démarche. Complet parce qu'il porte sur l'ensemble des secteurs. Approfondi parce qu'il s'intéresse à des problématiques plus larges que le simple libre-échange. On y évoque des concepts nouveaux, tels que la convergence réglementaire ou la mobilité des personnes.

Nous tenons à mettre la lumière sur certains aspects qui échappent aujourd'hui au débat. Ces mêmes aspects représentent une pierre angulaire de l'accord et du processus de négociation.

Le premier et deuxième panel du forum discuteront de la convergence réglementaire. Qu'est-ce que cela veut-dire?

La convergence réglementaire c'est la démarche par laquelle la Tunisie va s'engager dans une refonte de son cadre réglementaire économique, au sens large, pour se rapprocher le plus possible, voire s'aligner, sur la réglementation européenne. On parle ici aussi bien de réglementation sociale, (droit du travail, droit social, etc.), de réglementation économique, (droit de propriété, protection de l'investissement, etc.), que de normes techniques.

C'est un sujet essentiel de la négociation dont nous devons être capables de mesurer les impacts. Il s'agira de dizaines de milliers de réglementations à modifier, à adopter et à digérer avec tout ce que cela suppose comme organisation en amont et en aval. C'est un défi immense qui nous attend et nous avons l'impression que cette dimension n'est pas perçue correctement par les différentes parties prenantes.

Plusieurs acteurs économiques et politiques ont exprimé des craintes quant aux défis imposés par l'ALECA. Où réside concrètement, pour vous chefs d'entreprises, la problématique avec l'ALECA?

Les craintes qui se sont exprimées jusque-là portent essentiellement sur la question de l'ouverture de certains secteurs, (services et agriculture), à la concurrence européenne. Ces craintes sont justifiées, mais elles ne sont pas les seules à considérer. Nous voulions à l'occasion de cette édition du Tunis Forum mettre l'accent sur les défis que représente la convergence réglementaire, aussi bien dans la démarche que dans le résultat.

La démarche va consister à **revoir tout l'arsenal réglementaire tunisien**, c'est une tâche immense qui doit être abordée avec méthode et cohérence. Elle nécessite de la compétence, du temps et de l'organisation et tout cela représente un coût pour la communauté.

Une fois ces réglementations adoptées, les opérateurs économiques devront **aligner leur outil de production** à ces nouvelles normes qui s'appliqueront sur le marché tunisien, ce qui aura un impact sur l'équilibre économique et financier de ces entreprises, qui devront s'y adapter et trouver les réponses stratégiques et opérationnelles. Cela aura aussi un coût qui nécessitera de mobiliser des fonds pour leur financement.

Cette démarche représente d'une certaine manière un **changement du business modèle** des opérateurs, qui s'ils gagnent l'opportunité de pouvoir s'adresser au marché de l'Union européenne, devront faire face à une possible augmentation de leurs coûts de production et aux risques liés à la concurrence européenne. Il y a donc un risque de perte de l'avantage compétitif qui va s'additionner au risque de voir certains, les plus fragiles, basculer dans l'informel faute de pouvoir adapter leur business modèle.

L'autre problématique vient du constat que les pays de l'Union qui ont pu profiter

du marché européen et dont l'économie a connu un saut qualitatif significatif l'ont fait grâce à l'accès aux fonds structurels qui leur ont permis d'améliorer leurs infrastructures physique et immatérielle très rapidement, pour hisser leurs niveaux de compétitivité suffisamment et protéger ainsi leur économie. Nous militons pour que cette question de **l'accès aux fonds structurels** soit inscrite à l'ordre du jour des négociations.

Ainsi, et au-delà de la mise à niveau du secteur productif, il ne servirait à rien de revoir l'arsenal réglementaire, si cela n'est pas suivi par une mise à niveau matérielle et immatérielle de l'administration et de l'infrastructure du pays pour combler le gap de compétitivité.

L'ALECA, cette nouvelle bataille qui s'engage, est pour vous une opportunité ou une menace? Pourquoi?

Toute opportunité recèle des menaces et inversement toute menace présente des opportunités à celui qui sait les identifier et les saisir. C'est pour cela que cette formidable opportunité, pour arrimer la Tunisie à un espace aussi large, présente des risques auxquels nous devons faire face et nous montrer à la hauteur des challenges qu'ils représentent.

C'est une opportunité pour nos entreprises les plus avancées, celles qui n'ont pas attendu cet accord pour aller à l'abordage de leurs concurrents européens sur leur propre terrain. Il s'agit d'une menace pour d'autres, aussi nous devons gérer le rythme pour leur donner le temps de se mettre aux normes et atteindre des niveaux durables de compétitivité. A ce titre, mieux vaut un bon accord tardif qu'un mauvais accord rapide.

C'est une opportunité dans ce que la démarche recèle comme chances de mettre à niveau nos réglementations et nos procédures qui donneront plus de confiance aux Tunisiens dans leur économie et dans leur capacité à créer de la valeur. Ces réformes, l'économie tunisienne en a besoin. Mais l'Aleca ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais un outil pour engager une stratégie plus large de relance de l'économie vers plus de valeur ajoutée.

C'est une opportunité, si nous sommes capables de mettre en avant la dimension politique de cet accord et de concrétiser le vote de la résolution du Parlement européen du 25 février 2016, de soutien à la démocratie, à l'économie et à l'emploi en Tunisie.

C'est une opportunité, si nous sommes en mesure de concrétiser la dimension de solidarité de cet accord dans ses caractères asymétriques et progressifs et que ce soit la porte vers la création future d'un espace euro-méditerranéen seule garantie de paix dans la région.

Toute la stratégie consisterait alors à adopter une démarche proactive et forte qui permette à travers la négociation, mais aussi à travers les politiques publiques à mettre en œuvre, de maximiser les opportunités et réduire les risques. C'est ce que nous attendons de la partie tunisienne. Or, aujourd'hui, nous ne voyons que la partie menaces parce que le timing n'est pas bon, que la partie tunisienne est mal préparée, ne communique pas assez, n'associe pas le secteur privé et qu'il n'y a pas de stratégie claire qui permette de tirer le meilleur de ces négociations et plus tard de cet accord s'il venait à être signé.

Cela nous désole, d'autant plus qu'il donne des munitions aux opposants idéologiques à l'Aleca, dont nous ne faisons pas partie à l'IACE. Même si nous reconnaissons que le libre-échange n'est pas la panacée ni la garantie à lui seul d'un développement inclusif, loin s'en faut! D'où la nécessité de ne pas s'arrêter sur le seul accord, mais de voir plus loin.

L'absence d'études d'impact de cet accord obscurcit le débat qui se fait jour, alors que la question de l'ALECA est posée depuis 2012. Quel est votre message aux négociateurs tunisiens (la partie tunisienne)? Surtout que certains considèrent que les négociations, parmi les plus difficiles et les plus décisives pour le pays, sont accompagnées d'une certaine opacité.

Ce que nous ne pouvons pas accepter c'est le fait que l'administration et le pouvoir exécutif accaparent tout l'espace de la négociation et refusent d'accorder **une place de choix au secteur privé** qui devra au final se battre demain avec la concurrence européenne et assumer l'accord au quotidien.

L'Aleca est un accord politique au travers duquel chaque partie engage l'ensemble du secteur productif et il est inconcevable que le secteur privé tunisien soit exclu de ces négociations. Le secteur privé tunisien a montré au cours de ces dernières années qu'il avait une forte capacité de résilience et a maintenu le cap, malgré toutes les attaques dont il fait l'objet et ce qu'il subit directement ou indirectement, (*crise politique, crise sociale, le développement du secteur*

informel, de la contrebande, l'accès au financement rendu difficile par les besoins de financement de l'état).

Ce fait doit être reconnu aujourd'hui et l'entrepreneur tunisien doit être réhabilité et respecté, et trouver la place qui lui sied dans ces négociations.

L'opacité qui est organisée par le gouvernement et l'absence de communication sérieuse desservent le processus de négociation et jouent contre nous et contre les intérêts du pays. L'Administration ne peut pas être omnisciente et elle n'a pas une connaissance aussi fine de la réglementation européenne et des risques pour l'entreprise, que celle que peut avoir l'opérateur privé.

Le processus de négociation doit être un processus ouvert. Le secteur privé doit avoir une place centrale dans l'organe de gouvernance des négociations, et il ne peut pas en être autrement.

Le secteur privé a montré son niveau de maturité. Nous n'acceptons pas d'être exclus alors que nous sommes les premiers concernés.

Quel lien entre ALECA et fuite des cerveaux?

Le lien se fait à travers les questions de mobilité des personnes. Cette question est aujourd'hui un frein pour les entreprises tunisiennes pour s'implanter et travailler en Europe, en particulier dans le secteur des services.

Le maintien de ce frein, dans le contexte actuel, bloquera le développement de nos entreprises dans l'espace européen et laissera la porte ouverte aux entreprises européennes pour recruter les compétences tunisiennes et leur offrir des opportunités hors de portée des entreprises tunisiennes, gardées à distance par des **réglementations des visas que l'Union Européenne laisse à la discrétion des états.**

Or, la formation de ces cadres coûte de l'argent à la communauté et leur départ vers l'Europe représente un manque à gagner énorme pour notre économie, qui dépasse selon nos estimations l'aide que nous recevons aujourd'hui de l'Union européenne au titre de la politique de voisinage.

La Tunisie doit tirer profit de cet accord pour offrir à ses jeunes un meilleur avenir en Tunisie et non pas pour que les plus compétents d'entre eux émigrent en Europe et contribuent à la création de valeur de l'autre côté de la Méditerranée. Ce

ne serait pas juste que la Tunisie devienne un réservoir de compétences à piller après avoir été un réservoir de main d'œuvre et un atelier de l'Europe, situation qui prévaut encore dans une économie low-cost qui n'a pas su saisir les opportunités offertes.

La Tunisie aura besoin de toutes ses compétences pour assurer le passage d'une économie low-cost vers une économie portée par la création de valeur.

ALECA : La Tunisie plaide pour une mobilité libre et sans visa pour les professionnels



“La mobilité des personnes est un point essentiel dans les négociations avec l'Union européenne (UE) sur l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA)”, a souligné lundi Hichem Ben Ahmed, secrétaire d'Etat au commerce extérieur et chef négociateur du côté tunisien.

Dans une déclaration aux médias à l'issue de la séance d'ouverture du 2ème round des négociations Tunisie-UE sur l'ALECA tenue au siège du secrétariat général du gouvernement à la Kasbah, Hichem Ben Ahmed a indiqué que la Tunisie plaidera en faveur d'une mobilité libre et sans visa pour les professionnels dans le cadre de ces négociations.

Le secrétaire d'Etat a rappelé que des équipes de travail formées d'experts tunisiens et étrangers examineront et discuteront tous les points inscrits dans le projet de l'ALECA, et ce selon une démarche asymétrique et progressive parallèlement à l'avancement des études d'impact et du diagnostic.

“On n'avancera pas tant qu'on n'est pas sûr du diagnostic et de l'intérêt pour la Tunisie”, a-t-il assuré signalant que toutes les propositions sont publiées sur le site

web www.aleca.tn.

“Les négociations, qui impliqueront la société civile tunisienne et les structures professionnelles, se dérouleront dans le cadre du respect de la souveraineté tunisienne au niveau des choix économiques et commerciaux”, a-t-il ajouté.

De son côté, Karim Daoud, président du Syndicat national des agriculteurs de Tunisie (SYNAGRI), a souligné l'importance de mettre à niveau le secteur agricole afin qu'il soit capable de concurrencer les pays étrangers surtout qu'il est actuellement confronté à plusieurs problèmes. Il a, en outre, mis l'accent sur la nécessité de former de grandes coopératives capables d'accéder au marché européen appelant à évaluer les résultats du partenariat tuniso-européen pendant plus de cinquante ans dans le secteur agricole.

Pour sa part, le président de l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), Ahmed El Karm, a indiqué que l'accord de l'ALECA, qui sera étendu aux secteurs de l'agriculture et des services, est une opportunité d'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale. “C'est aussi un moyen pour moderniser l'économie tunisienne”, a-t-il ajouté, soulignant la nécessité de mobiliser des ressources financières importantes pour promouvoir la compétitivité tunisienne dans les domaines de l'agriculture et des services. El Karm a aussi mis l'accent sur l'importance de renforcer le partenariat technologique qui est, selon lui, le fondement du développement économique.

A noter que l'ALECA concrétise un objectif majeur du partenariat privilégié obtenu par la Tunisie auprès de l'UE en novembre 2012 et complète la zone de libre échange pour les produits manufacturiers, mise en place suite à la signature de l'accord d'association en 1995.

Le projet de l'ALECA propose d'inclure des accords sur le secteur des services et de l'agriculture mais va aussi concerner les obstacles non tarifaires au commerce, la facilitation des procédures douanières et l'harmonisation du système réglementaire vers l'acquis communautaire selon les priorités définies par la Tunisie.

Après un premier round de négociations en avril 2016, un deuxième round de négociations se poursuivra du 28 au 31 mai 2018. Une fois finalisé et ratifié, l'accord tendra progressivement à l'harmonisation des réglementations de l'environnement commercial, économique et juridique entre la Tunisie et l'UE.

ALECA : La Tunisie tient mordicus au “Free Visa”

✖ Le “Free Visa”, un visa qui permet aux opérateurs économiques tunisiens de se déplacer librement entre les deux continents africains et européens, figure parmi les demandes de la Tunisie et l’un des 12 points à discuter dans le cadre des négociations Tunisie-Union européenne sur l’Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), dont le deuxième round a démarré lundi 28 mai 2018 à Tunis. Le négociateur en chef au nom de la Tunisie et secrétaire d’Etat au commerce extérieur, Hichem Ben Ahmed, a déclaré aux médias que *“l’absence de ce principe de libre circulation impacte négativement la croissance économique et crée un déséquilibre en matière d’échanges commerciaux entre les deux parties”*. *“Il faut un soutien politique à cette mesure”*, a indiqué Ben Ahmed, soulignant que la révision de l’accord conclu en 1998 entre la Tunisie et l’Union Européenne, relatif aux échanges industriels, sera à l’étude.

Youssef Chahed s’entretient avec Federica Mogherini à Bruxelles

Publié le Mardi 24 Avril 2018 à 09:52

✖ Le chef du gouvernement, Youssef Chahed, s’est entretenu ce matin, mardi 24 avril, au siège de l’ambassade de Tunisie à Bruxelles, avec Federica Mogherini, la haute représentante de l’Union européenne, pour les Affaires étrangères, et la politique de sécurité, indique la page officielle de la Kasbah sans révéler la teneur de cet entretien.

La Tunisie mène cette semaine des négociations avec la partie européenne sur les conditions du Commerce entre les deux parties, dans la perspective de l'accord de Libre-échange Complet et Approfondi (ALECA), qui porte sur deux secteurs jusqu'à protégés : les services et l'agriculture.

L'ALECA au menu d'une rencontre entre Federica Mogherini et Youssef Chahed

TUNISIE 24/04/2018 13h:59 CET

Les deux parties ont discuté de l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) en prévision du prochain round de négociations

Le chef du gouvernement Youssef Chahed a entamé mardi une visite de travail (23-27 avril) dans les pays du Benelux (Belgique-Pays Bas-Luxembourg).



A son arrivée à Bruxelles, il a été reçu par la haute représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité Federica Mogherini.

Selon Tarek Ben Salem, conseiller auprès du chef du gouvernement chargé des Affaires diplomatiques, la rencontre a porté sur les grandes réformes entreprises par la Tunisie, les élections municipales en cours, le classement, par l'UE, de la

Tunisie sur la liste des pays susceptibles d'être fortement exposés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, la lutte antiterroriste et l'émigration irrégulière.

Les deux parties ont, également, discuté de l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) en prévision du prochain round de négociations entre la Tunisie et l'UE et de discuter du plan d'urgence permettant l'importation en franchise de droits de 35 mille tonnes supplémentaires d'huile d'olive vierge tunisienne dans l'UE, sur les deux prochaines années.

Le chef du gouvernement est accompagné du ministre de la Relation avec les Instances constitutionnelles, la Société civile et des Droits de l'homme Mehdi Ben Gharbia, du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Sabri Bachtobji ainsi des conseillers chargés de l'investissement et des affaires diplomatiques.



Tunisie : Faut-il avoir peur de l'ALECA ?

par [African Manager](#) - 22/04/2018 18:00

✖ La Tunisie et l'UE négocient actuellement une extension de l'accord de libre-échange existant. L'accord, s'il est soigneusement négocié, offrira des avantages aux deux côtés de la Méditerranée et pourrait aider à renforcer les relations politiques. Cependant, avant que le champagne puisse être sablé, deux sujets délicats s'offrent aux négociateurs: les services et les produits agricoles, selon [Global Risk Insights](#).

C'est précisément en ce mois d'avril que s'ouvre le prochain cycle de négociations entre l'Union européenne et la Tunisie au sujet d'un accord de libre-échange approfondi et complet connu sous le nom d'ALECA (Accord de Libre Échange Complet et Approfondi). Bien qu'il soit peu probable que les négociations à venir se

terminent par une percée, à long terme, il est presque certain que l'accord sera mis en place. Il offre de grandes opportunités économiques pour les deux parties.

Dès 2015, l'Union européenne est le partenaire commercial le plus important de la Tunisie, sans doute dans la mesure où la Tunisie est trop dépendante de l'UE. Près des deux tiers (63,4%) des opérations commerciales internationales de la Tunisie s'effectuent avec l'UE, 74,5% du total des exportations tunisiennes lui étaient destinées et 55,7% de ses importations totales en provenaient. Les IDE sont demeurés constants entre 1995 et 2017, à l'exception d'un effondrement juste après la révolution, la France, l'Italie et l'Allemagne étant les partenaires économiques les plus importants du pays.

Controverses pour la Tunisie

L'ouverture des produits agricoles au libre-échange reste l'un des dossiers les plus vivement contestés. La Tunisie craint l'ouverture car son secteur agricole est sept fois moins productif. Son vis-à-vis européen est fortement subventionné et de nombreux Tunisiens craignent que cela ne mette la production tunisienne en faillite ou la rende tout simplement invendable. Alors que ces craintes sont certainement justifiées, les Tunisiens ne devraient pas oublier l'avantage de leur faible monnaie, la large gamme existante de produits biologiques en Tunisie et les bénéfices potentiels pour les consommateurs. Il est probable que les deux parties parviennent tôt ou tard à un accord qui garde en l'état certaines mesures de protection afin d'alléger les flux d'importations européennes bon marché, tout en accordant probablement aux produits agricoles tunisiens l'accès au marché européen.

Les services sont un autre sujet de préoccupation en raison de la redoutable concurrence européenne, plus expérimentée et disciplinée. Cependant, un accord viendrait à bout des résistances tunisiennes. Par ailleurs, les sociétés de services tunisiennes susceptibles d'accéder au plus grand marché unique du monde sont, contrairement à d'autres sociétés de services des marchés émergents, en mesure d'opérer de manière compétitive.

Des bénéfices également réciproques

La Tunisie a un besoin urgent d'investissements étrangers qui pourraient contribuer à abaisser les taux de chômage obstinément élevés, autour de 15%. Les entreprises manufacturières européennes recherchent des sites de production bon

marché et fiables, et la Tunisie offre tout ce qui est nécessaire pour cela, en l'occurrence la proximité géographique avec l'Europe, une monnaie faible et l'harmonisation en cours des normes commerciales.

En mars 2018, le fabricant allemand Dräxlmaier a annoncé la création d'un nouveau site de production qui emploiera environ 4 000 personnes. Une fois qu'un accord ALECA est à l'horizon, les entreprises manufacturières européennes seront susceptibles d'accroître davantage leurs investissements car le dinar est peu susceptible de s'apprécier et les normes harmonisées facilitent grandement les échanges intra-entreprises.

En outre, davantage d'investissements de ce type se traduiront par des recettes fiscales plus élevées, dont l'État tunisien a désespérément besoin. Le libre échange de services ne devrait pas entraîner de pertes financières par rapport à celles qui se sont produites lors de la libéralisation des échanges de biens industriels.

L'augmentation des activités des sociétés de services tunisiennes devrait également accroître les réserves de change du pays, qui sont actuellement à un niveau historiquement bas en raison de la baisse des arrivées de touristes et de la faible production de phosphate.

Des dividendes politiques

Plus d'investissements européens et des liens plus étroits avec les partenaires européens sont susceptibles de renforcer les forces pro-européennes et libérales, par opposition aux puissances religieuses telles que la Turquie ou le Qatar cherchant une coopération plus forte avec la Tunisie.

Ces liens économiques renforcés sont très susceptibles de soutenir une coopération plus large en matière de migration et de sécurité, dont les deux parties bénéficieront assurément. Alors que la Tunisie est déjà en train de s'intégrer plus profondément dans la politique de sécurité européenne, ses forces déployées sur les frontières, en particulier avec la Libye recevront probablement plus de soutien et de fonds une fois qu'un autre jalon de la coopération aura été signé. Les pays européens seraient en mesure de mieux contrôler le flux de migrants en provenance et à destination de l'Afrique du Nord, ce qui se traduirait par de meilleurs contrôles aux frontières au sein de l'UE.

Il est fort probable que l'ALECA sera signé à l'avenir et inclura un accord pour le libre-échange de services, alors que l'échange de produits agricoles est moins certain de faire partie de l'accord. Le prochain cycle de négociations marquera le rythme des négociations et reste un facteur crucial pour les entreprises qui envisagent d'investir en Tunisie, conclut Global Risk Insights .

L'ALECA et l'aide attendue de l'UE

Le Chef du Gouvernement Youssef Chahed poursuivra jusqu'à demain sa visite de travail au Benelux. Les derniers entretiens avec les premiers responsables de la Commission Européenne ont porté essentiellement sur

L'avenir du partenariat bilatéral, les grandes réformes économiques du gouvernement d'Union Nationale et aussi et, en priorité, l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA).

Le Chef du Gouvernement a déclaré selon l'Agence TAP que l'accord controversé de l'ALECA sera signé en 2019 et ce en dépit de la persistante contestation de la société civile et de certaines organisations gouvernementales et non gouvernementales. En contrepartie, de cette annonce qui accommodait, paraît-il, les Européens, le Chef du Gouvernement retournera au bercail avec des promesses, une aide financière cumulée qui pourrait atteindre les 10 milliards d'euros en 2020 et d'un accord portant sur l'exportation de 30 mille tonnes supplémentaires d'huile d'olive tunisienne vers l'Europe. A ce titre, l'observatoire Tunisien de l'Economie a tenu hier à apporter les précisions suivantes : « L'Observatoire Tunisien de l'Economie tient à attirer l'attention que cette promesse de quotas supplémentaire avait déjà été octroyé suite aux attentats de 2015 pour une durée de deux ans (2016-2017) avec une promesse de quota supplémentaire de 35 000 tonnes annuel sur deux ans, soit un total de 70 000 tonnes promises. Par ailleurs sur les 35 000 tonnes promises, 0 tonnes ont été utilisées par la Tunisie en 2017. Cette première promesse avait, comme aujourd'hui, été décidée dans le cadre des négociations de l'ALECA lors du premier round en Avril 2016. »

Il va sans dire que le Chef du Gouvernement n'a pas manqué de souligner, lors d'un point de presse tenu conjointement mardi avec Jean-Claude Juncker, président de la CE, la délicatesse du dossier et les divergences persistantes entre les deux parties notamment au niveau du pouvoir de négoce. « Cet accord est très délicat et sa mise en oeuvre devrait se concrétiser par étape, car les pays de l'Union européenne et la Tunisie ne sont pas

“au même niveau de développement et ne nous ne sommes pas égaux face aux défis économiques”, rapporte l'agence TAP.

S'empresse d'annoncer l'accord avant la fin de l'année 2019, c'est anticiper, d'autant qu'un nouveau round de négociations vient de commencer et que les principales pommes de discorde ne sont pas encore dénouées. La mobilité des personnes et la libéralisation des services et de l'agriculture sont les dossiers épineux qui divisent. Signature de l'accord et poursuite des réformes contre soutien financier : telles est la recette, telles sont a priori les clauses du contrat.

Tunisie : Youssef Chahed et l'UE veulent rassurer sur l'accord de libre-échange

25 avril 2018 à 19h22 — Mis à jour le 25 avril 2018 à 20h27

Par [Jules Crétois](#) et [Oumeïma Nechi](#)



Jean-Claude Juncker et Youssef Chahed le promettent : l'accord de libre-échange complet et approfondi (Aleca) entre la Tunisie et l'Union européenne sera signé en 2019. Pourtant, le chemin semble encore long pour une adoption pleine et entière.

« Cet accord est très délicat. Nous nous sommes mis d'accord pour qu'il soit mis

en oeuvre étape par étape », a indiqué [Youssef Chahed](#), le Premier ministre tunisien, en visite à Bruxelles du 23 au 27 avril, à propos de l'accord de libre-échange complet et approfondi (Aleca) entre la Tunisie et l'Union européenne, soulignant la différence de niveau de développement entre les deux partenaires. Le Premier ministre a malgré tout assuré que l'Aleca serait signé avant la fin de l'année 2019.

Durant sa visite, Youssef Chahed s'est entretenu mardi 24 avril avec Federica Mogherini, la haute représentante de l'UE aux Affaires étrangères, et Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne. Le Premier ministre tunisien a également annoncé l'augmentation du [quota d'exportation d'huile d'olive](#) en Europe de 30 000 tonnes supplémentaires sur deux ans, soit 95 000 tonnes. Une importante décision pour la Tunisie, deuxième exportateur mondial. Chahed a enfin rencontré Antonio Tajani, le président du parlement européen, qui, lors d'une visite à Tunis en octobre 2017, avait déjà longuement insisté sur l'intérêt pour Tunis de signer l'accord.

Une société civile réticente

Si ce dernier avait tant insisté par le passé, c'est que l'Aleca [suscite des réticences au sein de la société civile](#), à la gauche de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) mais aussi chez certains bourguibiens, ainsi que du côté de différents décideurs économiques. Tunis même, engagée dans des négociations avec les Européens au sujet de l'Aleca depuis octobre 2015, a pu paraître réticente à signer, à l'instar de Rabat.

[L'Aleca](#) sera une étape supplémentaire dans les liens entre la Tunisie et le marché européen. Une intégration plus poussée que celle mise en place en 1995 avec l'accord d'association entre la Tunisie et l'Union européenne. L'Aleca permettrait de libéraliser le commerce des services, de simplifier les barrières douanières et de protéger l'investissement. Les produits tunisiens devront également se mettre aux normes européennes.

L'économiste [Abdeljalil Bedoui dénonçait déjà en 2016 les conditions de l'UE](#). « L'obligation de la stabilité financière et la facilitation de l'investissement étranger sans contrepartie profite aux pays européens et non à l'économie tunisienne », avait-t-il alors déclaré à *Jeune Afrique*.

Un calendrier serré

À ces considérations, s'ajoutent des questions de calendrier. L'Aleca, avant d'être adopté, devrait être discuté à l'ARP. Or 2019 est une année électorale. Les élus auront-ils le temps d'examiner de fond en comble l'accord puis de trouver un consensus durant une année agitée ? Rien n'est moins sûr.

Enfin, confronté à de multiples oppositions, il n'est pas certain que le gouvernement de Youssef Chahed se risque à cliver au sujet de l'accord, alors même que lors du récent mouvement social, les manifestants n'ont pas caché leurs accents protectionnistes ou [leur défiance à l'égard des grandes institutions internationales](#). Dans ce cadre, la promesse faite de signer l'Aleca d'ici 2019 ressemble plus à une intention.

Des aides financières de l'UE depuis 2011

Youssef Chahed a également indiqué avoir discuté avec Jean-Claude Juncker « d'une meilleure gestion des aides financières de l'UE ». Si l'aide de l'UE à la Tunisie s'élève à 300 millions d'euros en 2018, elle s'échelonnait à près de 10 milliards d'euros de 2011 à 2020. Le soutien financier de l'UE implique toutefois des conditions.

En attendant, le Premier ministre poursuivra sa visite au Luxembourg et aux Pays-Bas. L'UE est le premier partenaire commercial de la Tunisie. Sur les onze premiers mois de l'année 2017, les exportations tunisiennes vers l'UE ont représenté 74,5 % des exportations totales et 53,7 % des importations tunisiennes l'ont été en provenance de l'UE. Des chiffres en hausse.

Les liens économiques restent forts, tout comme le soutien politique. Le chef de l'État tunisien a indiqué que des équipes de l'UE viendront observer le processus démocratique tunisien lors des [élections municipales](#) du 6 mai. Jean-Claude Juncker sera en visite à Tunis les 23 et 24 juillet.

Le round des négociations sur l'ALECA se déroule du 28 avril au 31 mai 2018

Le nouveau round de négociations entre la Tunisie et l'Union européenne (UE) sur l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) se déroulera du 28 au 31 mai 2018. C'est ce qu'a affirmé le secrétaire d'Etat au Commerce extérieur et négociateur pour la Tunisie de l'ALECA, Hichem Ben Ahmed.

"Annoncé par Sophie Vanhaeverbeke, chef de la coopération à la Délégation de l'UE à Tunis, pour cette semaine, le nouveau round n'aura lieu qu'à fin mai. Généralement deux ou trois dates sont retenues pour ces négociations, mais la date définitive dépend des travaux des équipes techniques", a-t-elle expliqué.

Les négociations entre la Tunisie et l'UE au sujet de l'ALECA avaient démarré depuis 2015. Le nouveau round sera axé sur l'élargissement de l'accord à tous les secteurs, y compris l'agriculture et les services.

Le chef du gouvernement, Youssef Chahed, en visite à Bruxelles, a affirmé, mardi 24 avril, que l'ALECA sera signé en 2019. "Ce dossier revêt une importance toute particulière à l'échelle nationale", a-t-il souligné, au terme de son entretien avec le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker.

Tunisie [Vidéo]: Augmentation du quota d'exportation de l'huile d'olive vers l'Union européenne



Le chef du gouvernement , Youssef Chahed, qui effectue depuis ce mardi une

visite à Bruxelles, capitale de l'Union européenne (UE), a réussi à obtenir auprès des responsables de l'organisation continentale, l'augmentation du quota d'exportations de l'huile d'olive tunisienne vers l'UE de 30.000 tonnes par année sur deux ans.

Cette augmentation a été accordée, en dépit de l'avis de pays producteurs comme l'Italie ou l'Espagne de ne pas élever le quota.